

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 72

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SELINGER

(N° 41) — Loi sur la profession de travailleur social/The Social Work Profession Act

M. EICHLER

(N° 213) — Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)

M^{me} DRIEDGER

(N° 219) — Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act

M. BOROTSIK

(N° 238) — Loi modifiant la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci/The Crown Corporations Public Review and Accountability Amendment Act

M. GERRARD

(N° 239) — Loi interdisant de fumer sur les terrains scolaires (modification de la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs et de la Loi sur les écoles publiques)/The Smoking Banned on School Grounds Act (The Non-Smokers Health Protection Act and The Public Schools Act Amended)

M. GOERTZEN

(N° 240) — Loi sur l'indemnisation des victimes de pornographie juvénile/The Justice for Victims of Child Pornography Act

M^{me} BRAUN

(N° 241) — Loi sur la Fête des grands-parents/The Grandparents' Day Act

PÉTITIONS

 M^{me} TAILLIEU

M. DYCK

M^{me} ROWAT

M. CULLEN

M. LAMOUREUX

M. BOROTSIK

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — DÉBAT — AMENDEMENTS

Motion de M. le ministre CHOMIAK

(N° 37) — Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act (amendé — comité)

(6 amendements — M. MCFADYEN)

(nº 1 — alinéa 3(2)d) de l'annexe A — M. le *ministre* MACKINTOSH) (reporté)

(n° 2 — paragraphe 5(1) de l'annexe B — M. le *ministre* MACKINTOSH) (reporté)

(nº 3 — article 6 de l'annexe B [49.1(1)] — M. le ministre MACKINTOSH) (reporté)

```
(n° 6 — article 12 de l'annexe B — M. le ministre ASHTON)
(n° 7 — article 25 de l'annexe B — M. le ministre SWAN)
(n° 8 — article 12 de l'annexe C — M. le ministre ASHTON)

(1 amendement — M. GOERTZEN)
(n° 1 — article 11 de l'annexe C — M. le ministre ASHTON)

(2 amendements — M. LAMOUREUX)
(n° 1 — article 6 de l'annexe B — M. le ministre ASHTON)
(n° 2 — article 8 de l'annexe B — M. le ministre ASHTON)
```

Motion de M. le ministre SELINGER

(N° 38) — Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act

(amendé — comité) (1 amendement — M. BOROTSIK) (n° 1 — paragraphe 3(1) — ouvert)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le ministre STRUTHERS

(N° 17) — Loi modifiant la Loi sur l'environnement (interdiction permanente visant la construction ou l'agrandissement d'installations réservées aux porcs)/The Environment Amendment Act (Permanent Ban on Building or Expanding Hog Facilities)

(amendements [8] — M. EICHLER) (amendement [1] — M. le ministre STRUTHERS)

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 31) — Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act

(amendements [23] — M^{me} TAILLIEU) (amendements [3] — M. le *ministre* ROBINSON)

M. le *ministre* SELINGER

 $(N^{\circ}\,38)$ — Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act

(amendé — comité) (amendements [22] — M. BOROTSIK)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 35) — Loi corrective de 2008/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2008 (M. HAWRANIK)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M^{me} la ministre OSWALD

 $(N^{\circ}\,32)$ — Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act

(amendé — comité) (amendé — étape du rapport)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ASHTON

 $(N^{\circ}\,46)$ — Loi sur le financement fiscal de la revitalisation urbaine/The Community Revitalization Tax Increment Financing Act

(M. HAWRANIK)

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 47) — Loi sur la Société CentrePort Canada/The CentrePort Canada Act (M. HAWRANIK)

DEUXIÈME LECTURE

M^{me} la ministre WOWCHUK

 $(N^{\circ}\,48)$ — Loi modifiant la Loi sur le soin des animaux/The Animal Care Amendment Act (Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. DERKACH

(N° 242) — Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales (écarts démographiques pour les circonscriptions rurales du Sud)/The Electoral Divisions Amendment Act (Population Variances for Southern Rural Constituencies)

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. PEDERSEN — Promotion d'un terminal intermodal au Manitoba

21. Attendu:

que les villes et les provinces s'épanouissent ou se détériorent selon la place qu'ils occupent au sein du commerce international;

que les ports qui existent en Amérique du Nord sont congestionnés et de moins en moins efficaces;

que les gouvernements de pays comme la Chine font des investissements massifs dans les installations portuaires afin de s'approprier une plus grande part de l'activité économique dans les domaines du transport, du commerce, de la logistique, de la construction et de la distribution;

que le gouvernement du Canada a reconnu les occasions ainsi que les dangers liés à ces investissements;

que le gouvernement fédéral a réagi en accordant plus d'un milliard de dollars à la construction de terminaux intermodaux au Manitoba;

qu'historiquement, Winnipeg constitue le point d'entrée vers l'ouest et que la construction d'un terminal intermodal au Manitoba pourrait faire de la province le point d'accès vers le monde;

que l'emplacement géographique du Manitoba et l'existence de routes et de liaisons ferroviaires et aériennes font de la province l'emplacement idéal pour la construction d'un tel terminal au Canada;

que d'autres provinces, en l'occurrence l'Alberta et la Saskatchewan, ont exprimé leur intérêt pour la construction d'un terminal intermodal dans la région des Prairies et qu'elles le font de façon plus déterminée que le Manitoba;

que le Manitoba est considéré comme une menace par ces gouvernements et qu'ils ont critiqué la province dans des communications adressées au gouvernement fédéral, ce qui veut dire que le Manitoba doit se montrer aussi déterminé que ces provinces au risque de perdre cette occasion historique;

que le gouvernement fédéral prend ses décisions en se basant en partie sur les priorités annoncées par les gouvernements provinciaux et qu'il est temps d'agir car les autorités fédérales sont sur le point de prendre une décision;

qu'à défaut d'agir, le Manitoba risquerait de laisser passer une occasion qui lui coûterait des milliers d'emplois pour plusieurs générations;

que l'aménagement du principal terminal intermodal dans l'ouest du Canada créerait des occasions gigantesques et constituerait un pas vers l'avant pour redonner au Manitoba un statut de province prospère,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager d'assumer un rôle de leader en cordonnant les efforts du secteur industriel, de la Ville de Winnipeg, de la municipalité rurale de Rosser, de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg et des investisseurs potentiels afin de formuler et de promouvoir une proposition demandant que le terminal intermodal canadien soit construit au Manitoba, ce qui ferait de notre province une voie vers le monde.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mardi 23 septembre 2008, à 19 h, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Investigation of Hecla Island Land and Property Transactions » et daté d'août 2003;
- rapport du vérificateur général intitulé « Review of the Workers Compensation Board » et daté de janvier 2006;
- rapport du vérificateur général intitulé « Review of the Unauthorized Release of the Workers Compensation Board Report » et daté de mars 2006.